49e ANNÉE. — N° 17.349
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes.	8 50	16f	30f
France et Colonies...	9 »	17f	32f
Etranger.....	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

VENDREDI 2 JANVIER 1920
SAINT BASILE
SOLEIL : lever 7h42; coucher 4h30
LUNE : P. L. le 5; D. Q. le 13

"LA FRANCE VICTORIEUSE"

Sous ce titre, M. Paul Deschanel a eu l'heureuse idée de grouper en un volume les discours ou allocutions qu'il a prononcés depuis le début de la guerre jusqu'à la fin de la législature de 1914.

M. Paul Deschanel est incontestablement l'un des plus brillants orateurs de notre époque : élévation de la pensée, érudition profonde, enchaînement logique des idées, clarté de l'exposition, élégance de la forme, pureté du style, propriété de l'expression, il possède à un haut degré ces qualités maîtresses de l'éloquence, et les met en valeur avec le charme d'une diction impeccable, qui fait saisir jusque dans ses nuances les plus imperceptibles la portée de l'argumentation.

Jamais ce talent, si éminemment français, ne s'affirme avec tant d'éclat, ne se manifeste avec une puissance aussi impressionnante que dans le recueil sur lequel j'appelle aujourd'hui l'attention de nos lecteurs.

C'est que jamais le président de la Chambre n'avait puisé son inspiration à une source aussi pure, aussi abondante, aussi féconde. Il n'a eu en quelque sorte qu'à suivre les événements, à se laisser porter par eux, à s'adapter aux circonstances, pour trouver incessamment et sans effort les accents qui partent du cœur pour aller aux cœurs. Comme le président Poincaré, lui faisant écho et le complétant, il a été le porte-parole de la France, l'interprète de nos indignations et de nos angoisses, de nos alternatives de crainte et d'espérance, le soutien des énergies, l'apôtre enflammé du devoir et du dévouement.

Loin de vieillir au recul du temps, de perdre à la lecture quelque chose du pouvoir entraînant qu'ils tiraient de l'ambiance tragique qui leur a donné naissance, ces discours ont conservé toute leur fraîcheur et restent pour nous comme le résumé saisissant de la sublime horreur que nous avons vécue, comme l'histoire à jamais instructive de nos tortures, de nos abnégations, de nos belles fraternités, de nos courages héroïques, de notre confiance irréductible, de « la France victorieuse », enfin.

Nous retrouvons là cette admirable harangue du 22 décembre 1914, dont la Chambre vota l'affichage en une enthousiaste acclamation, et qui est, en même temps que la synthèse la plus complète de la situation, le plus fier et le plus courageux défi de la conscience française aux prétentions criminelles de la barbarie en révolte contre la civilisation.

Ce sont ensuite les accents incomparables que trouve M. Paul Deschanel pour glorifier nos soldats qui, habitués à la grande guerre, à la guerre « à la française », « ont brisé l'effort de la plus redoutable puissance militaire qui ait paru dans le monde et l'ont forcée de se cacher sous terre », qui acceptent cette guerre nouvelle, cette guerre *basse*, et, devant les fils de fer sanglants, redisent le mot de Jeanne : « Vous pouvez m'enchaîner, vous n'enchaînerez pas la fortune de la France. »

Ce sont encore ces oraisons funèbres des députés morts pour la France, chefs-d'œuvre de tact, d'impartialité, de justice et de patriotique émotion : l'adieu à Albert de Mun, qui « ne pouvait concevoir d'autre dessein que de refaire la France, son armée, son âme »; qui, « chrétien, demandait le relèvement de la patrie à la puissance de sa tradition séculaire », et qui « ne pouvant plus se battre en cette guerre qu'il a vécue d'avance », tirait une dernière fois, dans un mouvement sacré, « cette arme éblouissante, cette plume dont les éclairs illuminent l'horizon »; c'est le salut au colonel Driant, mort pour la patrie, l'honneur et la justice, « au milieu des héros immortels de Verdun »; c'est l'hommage toujours vibrant, toujours juste et mesuré dans une diversité appropriée aux circonstances, successivement rendu à Gaston Dumesnil, à Albert Ferry, au duc de Rohan, à toutes les victimes parlementaires de la guerre.

La partie capitale de cette collection de discours, celle qui en est la véritable caractéristique et doit en rester le plus utile enseignement, c'est celle qui touche à la politique étrangère.

Que M. Paul Deschanel définisse les liens qui unissent à la France, « par le sang, par les origines, par la culture, la Roumanie qui est fille du génie français »; qu'il célèbre l'entrée de l'Italie dans la guerre, l'alliance franco-belge, l'anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis; qu'il parle du rapprochement franco-espagnol ou du Brésil, de la Grèce et de Vénizelos; qu'il rédige « les commandements de la patrie » ou qu'il manifeste à la Sorbonne les sentiments de la France pour l'empire britannique; qu'il étudie les rapports de la France et de l'Alsace à travers l'Histoire, ou que, s'adressant aux instituteurs, il tire pour eux « les leçons de la guerre », en faisant passer sous leurs yeux les lumineux tableaux des gloires du passé et des exigences de l'avenir, M. Paul Deschanel se montre à nous comme l'un des hommes les mieux avertis des relations internationales, les plus attentifs aux fluctuations de cette politique extérieure dont il faisait si puissamment ressortir l'action décisive dans son récent discours.

Le livre de M. Paul Deschanel justifie bien son titre « la France victorieuse », car il est dans son ensemble la fière apothéose de la France, de son génie, de sa vaillance et de sa grandeur. Ce livre, comme le dit Pierre Loti, « méritera de rester comme une sorte de bréviaire de la pure religion de la patrie ».

Les députés qui ont entendu ces discours et tressaillir à leurs mâles accents les reliront avec joie; ceux qui les liront pour la première fois en savoureront le charme et y puiseront de précieux enseignements. Tous apprécieront à sa réelle valeur le président que la Chambre a placé à sa tête en une des plus imposantes manifestations de sympathie qui aient jamais marqué les élections similaires.

Ferdinand REAL.

L'INONDATION COMMENCE A PARIS

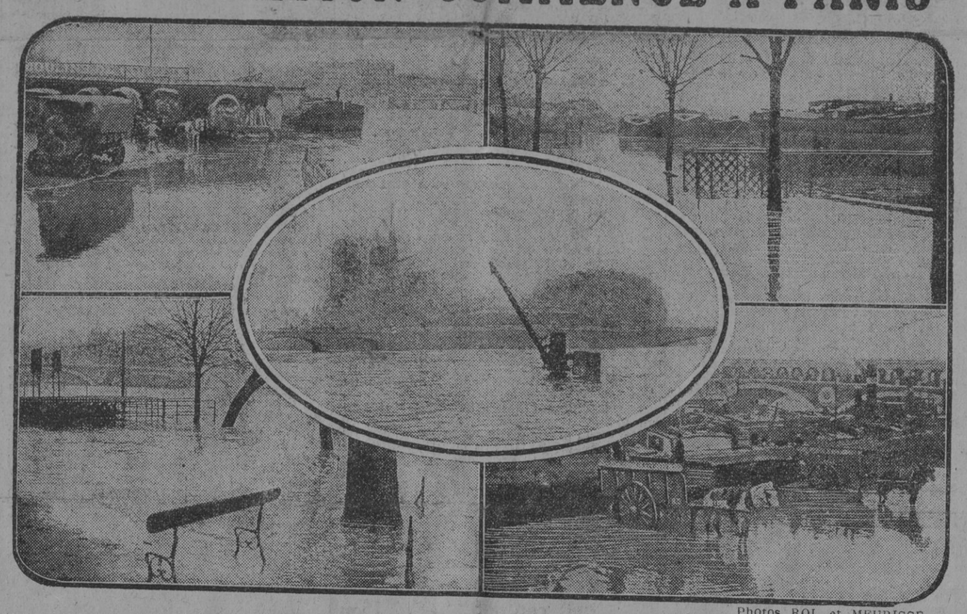

Photos ROL et MEURISSE.

Paris, 1er janvier. — La Seine monte sans arrêt. L'inondation a commencé. Les bas quartiers d'Auteuil et de Bercy sont sérieusement menacés. Des pompes d'épuisement fonctionnent déjà rue Watt, dans le quartier de la gare et rue Félicien-David, à Auteuil, où il y a 30 centimètres d'eau dans les sous-sols.

Les passages souterrains des entrepôts de Bercy ont été murés. Des pompes ont été mises en batterie sur ce point. Des infiltrations se sont produites sur les voies ferrées de la gare des Invalides, direction de Versailles. Six pompes fonctionnent à l'Alma et au pont Mirabeau. Les craintes sont vives.

Les passages souterrains de la gare d'Austerlitz sont, eux aussi, gagnés par les eaux, et on a dû construire des surélevées afin d'éviter aux voyageurs, pour quelque temps encore, la traversée des voies, toujours dangereuse. Un peu partout on commence les travaux de défense; tout le long du quai de la gare, on obstrue les passages menacés; dans le parapet de la maçonnerie, des ouvriers placent des planches qui seront ensuite recouvertes de toiles et renforcées par de petits murs faits de terre et de pavés. Malheureusement, ce système, déjà employé en janvier dernier, ne donna que de médiocres résultats. Dans les endroits les plus bas, on commence également à construire autour des bouches d'égout les « cheminées » en briques destinées à empêcher l'eau de se répandre sur les chaussées.

Paris, 1er janvier. — On signale aujourd'hui les cotes suivantes :

Au pont de la Tournelle, 31 décembre, 4 m. 60; le 1er janvier, 5 m. 18, la hausse continue.

On nous signale, en outre, que l'eau a gagné le passage souterrain d'accès aux quais de la gare d'Orléans-Austerlitz. La Compagnie a été obligée d'établir un plancher en bois pour le passage des voyageurs.

LA SAONE

Chalon-sur-Saône, 1er janvier. — Le niveau de la Saône continue à monter. A Chalon la cote est à 6 m. 07. Dans la ville, l'inondation gagne du terrain, les magasins de la rue de l'Obélisque sont sous l'eau. La ligne de chemin de fer de Chalon à Mervans est coupée. Les usines commencent à être envahies. Un certain nombre d'ouvriers sont obligés de chômer. Le service des ponts et chaussées annonce que le maximum de la crue sera atteint sous peu.

LA MEURTHE

Nancy, 31 décembre. — Les sauveteurs ont retiré de la Meurthe trois nouveaux cadavres, ce qui porte à sept le nombre des victimes des inondations. Les pluies continuent dans la région, mais la rivière a une tendance à la baisse.

DANS L'ALLIER

Lapalisse, 1er janvier. — La Bèbre a débordé dans toute la région. Les propriétés voisines sont submergées. Les riverains prennent d'urgence des mesures de sécurité car les eaux continuent à monter.

LE RELÈVEMENT DES TARIFS DES CHEMINS DE FER

LA CHAMBRE VOTE LE PROJET

PAR 451 VOIX CONTRE 14

Le nouveau relèvement s'ajoutera à celui de 25 0/0 autorisé par la loi du 31 mars 1918 sans porter sur cette majoration.

IL POURRA ATTEINDRE :

Pour les voyageurs.... 1re classe..... 55 % ; 2e classe..... 50 % ; 3e classe..... 45 %

et 115 0/0 pour les marchandises

Les familles nombreuses et certaines catégories de mutilés bénéficieront de réductions

Paris, 31 décembre. — Après avoir adopté un crédit de un million destiné à l'acquisition à Berlin d'un immeuble pour les services de l'ambassade de France, on reprend la discussion des articles du projet de relèvement des tarifs de chemin de fer.

Un exposé du ministre

M. Claveille, ministre des travaux publics, vient donner à la Chambre quelques explications sur la crise des transports.

Le ministre expose ainsi que les réseaux ont fait des efforts considérables pour en sortir. Une enquête du conseil technique a révélé, parmi les causes de la crise, la mauvaise qualité du charbon, l'infériorité technique du personnel (40 % de ce personnel ont moins de six mois de service). C'est une des raisons des nombreux accidents; mais des mesures ont été prises pour l'éducation technique intensive de ce personnel. Les recettes commerciales du premier semestre 1919 atteignent celles du trimestre correspondant de 1914. Donc, malgré l'emploi des mutilés, on travaille autant dans les chemins de fer. Sur le P.-L.-M. notamment, la distance moyenne de transport a augmenté de 50 %. Le rendement des chemins de fer est supérieur à ce qu'il était en 1913. Plusieurs milliards de travaux sont prévus par le comité technique des travaux publics. On doit améliorer les gares, notamment celle de Tarascon, à cause des accidents qui s'y sont produits, et les réseaux rencontrent pour cela toutes sortes de difficultés. Les locomotives, les wagons sont plus nombreux qu'avant la guerre, mais ce matériel n'est pas en bon état. Tout un programme est arrêté pour les réparations et les constructions neuves. Mais pour cela, il faut le « nerf de la guerre ». Les réseaux ne se sont certes pas laissé arrêter par la question d'argent; mais pour améliorer la situation, il faut rassurer les administrateurs des réseaux, responsables envers les obligataires. Il faut donc que les réseaux équilibrent recettes et dépenses. On a exagéré les majorations proposées. On a accusé le ministre d'avoir majoré les tarifs de 600 % sans avoir consulté personne. Il n'en est rien.

Le ministre s'est préoccupé d'unifier les tarifs de tous les réseaux. Ces modifications ont été acceptées par le comité consultatif, dans lequel les commerçants et industriels sont représentés.

M. Dulrei, rapporteur, demande si la moyenne de 27 % d'augmentation des tarifs sera générale, ou si la majoration atteindra 115 % sur un grand nombre d'articles.

M. Claveille : La majoration la plus forte des tarifs que j'ai homologués est en moyenne de 70 %. C'est sur la houille. Le ministre ajoute que les autres moyens de transport ont également haussé. Une tonne de charbon coûtait, de Rouen à Paris, 4 fr. avant la guerre. Elle en coûte 29 fr. maintenant. La hausse des prix des chemins de fer est donc justifiée, ainsi que la disparition des tarifs à prix fermé. Il fallait d'ailleurs de nouveaux tarifs pour les appliquer sans difficulté à l'Alsace et à la Lorraine.

M. Raoul Péret, président de la commission des finances, demande s'il est vrai, comme l'affirme une brochure, qu'un transport qui coûte actuellement 900 fr. coûterait 1,163 fr.? Dans ce cas, le Parlement aurait été trompé, ce qui est inadmissible. (Mouvements.)

M. Claveille : Je ne veux pas tromper le Parlement. On ne m'a pas envoyé cette brochure; mais je n'homologuerai pas de pareils tarifs.

M. Margaine : Vous serez forcé de les homologuer!

M. Claveille : Rien ne peut me forcer à homologuer un tarif.

M. Albert Thomas : Si vous n'homologuez pas certains tarifs, que devient tout l'effort d'unification promis au public?

M. Claveille : Je ferai l'unification et je n'homologuerai pas les tarifs qui me paraîtront exagérés.

M. Sibille : Vos tarifs n'ont d'ailleurs été homologués qu'à titre provisoire.

Le ministre poursuit en disant que les nouveaux tarifs permettront de combler un déficit de 2 milliards 400 millions. Depuis quelque temps, les titres des Chemins de fer ont baissé. La situation actuelle n'est donc pas favorable à l'émission de nouvelles obligations. L'augmentation générale sera de 85 % sur les prix d'avant-guerre, et la répercussion sur le prix de la vie n'atteindra pas plus de 2 % de hausse. Le ministre envisage une organisation nouvelle qui donnera une part plus grande au personnel dans la gestion et des avantages matériels. On arrivera à un régime qui ressemble à la régie intéressée. Ce projet, dit **M. Claveille**, je l'ai transmis aux Compagnies. Après di mois de négociations, les réseaux m'ont remis un autre projet qui ressemble assez au mien.

M. BRIAND

Ici, **M. Aristide Briand** intervient : C'est là, dit l'ancien président du conseil, le point sensible de la question. Le sacrifice demandé aux usagers est indispensable; il doit être compensé par l'amélioration du service des transports; mais si demain cette amélioration n'était pas réalisée malgré les efforts du ministre et des dirigeants des réseaux, qu'arriverait-il? Des paroles mêmes du ministre il résulte que les moyens de contrôle et d'action lui font encore défaut, puisqu'il négocie avec les Compagnies au sujet du nouveau régime. Il conviendrait donc d'avoir à ce sujet, et dès maintenant, des assurances formelles. Sera-t-on armé demain pour obtenir les compensations du sacrifice qu'on demande aujourd'hui?

Il n'y a pas de problèmes isolés, continue M. Briand, dans l'état actuel de la France; tout se tient; l'efficacité de l'impôt dépend du degré de productivité du pays. Il est donc impossible d'envisager les transports isolément. Sans direction d'ensemble et sans moyen de contrôle étendu sur les chemins de fer, vous savez bien qu'aucune amélioration n'est possible. Voilà pourquoi M. le Ministre a préparé tout un arsenal de contrôle, de régie intéressée, etc. Mais le jour où les armes sortiront de l'arsenal, l'Etat aura en face de lui des Compagnies solides, qui ont eu souvent le dessus dans les comptes avec l'Etat. En tout cas, nous qui aurons la responsabilité, nous voulons procurer à nos commettants les bénéfices correspondants de l'opération. (Applaudissements.)

Le ministre, reprenant son discours, fait observer que le relèvement ne doit s'appliquer qu'en 1920, et qu'il s'agit simplement d'éviter au Trésor un décaissement de 1 milliard 400 millions. Quant au régime des chemins de fer, il n'est pas du tout engagé. Rappelant les critiques dont il a été l'objet, **M. Claveille** expose que la question des chemins de fer, qui est à l'ordre du jour de tous les pays du monde, est une des plus difficiles qu'il soit, et il estime qu'la solution qu'il propose est la meilleure de toutes. Il ne pouvait que racheter ou négocier. Il a préféré négocier; mais il n'a pas accordé le relèvement des tarifs sans conditions. Il a eu l'adhésion des Compagnies à tous les principes de sa réforme, et ce n'est qu'ensuite qu'il a accordé le relèvement, dont le produit, proposé seulement pour un an, sera conservé dans une caisse de réserve. « J'ai beaucoup travaillé pendant la guerre, conclut le ministre et ma meilleure récompense sera de voir voter mon projet. »

M. Blaisot revient sur l'exemple donné hier par M. Blum, qui a parlé d'une majoration de 900 % pour un wagon de bestiaux de Bressuire à Paris, alors que M. le Ministre a déclaré que la répercussion sur la vie chère serait de 2 %. Une précision est nécessaire pour le pays.

Le ministre : La majoration moyenne sur les anciens tarifs est d'environ 2 %. Quant aux nouveaux tarifs, dont dix sont approuvés, la plus forte moyenne d'augmentation est de 70 %. (Mouvements.)

M. Léon Blum : J'ai démontré incontestablement que l'augmentation sur les marchandises serait de 155 %, et j'ai confiance dans les sources de mes renseignements.

L'augmentation moyenne de 70 % sur les houilles est calculée de telle sorte que, sur certains prix fermes, l'augmentation est de 150 % pour le moins. C'est au ministre à contrôler et à démentir, le cas échéant.

M. Claveille : Il s'agit là de prix de transport de faveur, qui n'ont rien à voir avec le tarif général. Les tarifs ont été présentés aux délégués des Chambres de commerce, des industriels, qui les ont approuvés. Certes, il y a des hausses de 120 %, mais dans l'ensemble, le relèvement est de 70 %.

M. Emm. Brousse : Est-ce que le transport d'une barrique de vin coûtera 60 fr. 25 de Perpignan à Paris?

M. Claveille : Je ne le sais pas en ce moment. Ce n'est pas ce qui est en cause. Lorsque les tarifs seront homologués, si vous n'êtes pas satisfaits, vous me renverserez! (Applaudissements au centre.)

M. Noblemaire, tout en regrettant la hâte apportée à l'examen de ce projet, rappelle que les nouveaux tarifs sont affichés depuis juillet dans toutes les gares. Il n'y a pas à craindre qu'ils soient autorisés à la légère par le ministre.

Après observations de **M. Duval-Arnould**, de **M. Crollard**, qui redoute la répercussion sur les tarifs de tous les transports, **M. Blaisot** exige du ministre le « démenti formel » qu'il n'a pas donné aux assertions de **M. Blum**.

M. Claveille répond en lisant les nouveaux tarifs qu'il a homologués :

Tarif 6, homologué 11 novembre 1919 : Boissons; majoration, par rapport à 1915, 49 %.

Tarif 7, homologué 11 novembre 1919 : Combustibles et minéraux, 37 %.

Tarif 12, pierres, homologué 11 novembre 1919, 34 %.

Tarif 20, tissus, homologué 11 novembre 1919, 32 %.

Tarif 2, mobiliers, homologué 11 novembre 1919, 28 %.

Enfin, le dernier tarif, homologué à la même date, comporte une majoration de 53 %. L'ensemble de ces tarifs homologués ne donne ainsi qu'un moyenne de 42 %.

M. Périnard (Seine-et-Oise) précise la question de M. Blaisot. Le public a pu être affolé par les chiffres présentés par la presse. C'est pourquoi le ministre doit dire s'il est exact que pour les tarifs non homologués — transport des bestiaux — un chiffre de 84 fr. 95 sera porté à 613 fr. 05. (Applaudissements.)

M. Claveille : Ces chiffres, publiés par « l'Humanité », sont faux.

M. Claveille : Il est impossible de maintenir ce tarif spécial, et un projet sera présenté pour le supprimer.

Cette nouvelle discussion générale terminée, on met aux voix le premier paragraphe de l'article 1er, qui autorise le ministre des transports à « homologuer exceptionnellement pour l'année 1920 un nouveau relèvement général des prix de transports sur les grands réseaux ». Ce paragraphe est voté par 460 voix contre 121.

Séance de l'après-midi

On continue la discussion du projet de relèvement des chemins de fer. Il reste, dans l'article premier, à examiner les paragraphes 2 et 3 qui concernent les majorations des billets de voyageurs. Le deuxième paragraphe du projet est ainsi conçu :

« Le nouveau relèvement s'ajoutera à celui de 25 pour 100 autorisé par la loi du 31 mars 1918, sans porter sur cette dernière majoration. Il pourra atteindre 45 pour 100 pour les voyageurs de troisième classe, 50 pour 100 pour les voyageurs de deuxième classe, 55 pour 100 pour les voyageurs de première classe, et 115 pour 100 pour les marchandises. »

Un amendement de **M. Bokanowski** et de ses collègues de la banlieue parisienne tend à exempter du relèvement applicable aux billets de deuxième et troisième classes les cartes d'abonnement et tarifs réduits consentis aux voyageurs domiciliés dans les banlieue, et qui ont à se rendre à la ville chaque jour pour l'accomplissement d'un travail salarié. **M. Daniel Vincent** propose d'ajouter à ce texte : « et les trains ouvriers. »

D'autres amendements relatifs au même sujet sont déposés par **MM. Aimond** (Seine-et-Oise), **Bellet, Paisant, Lamoureux**, ce dernier en faveur des voyageurs de commerce.

M. Paisant propose l'exception pour ceux qui ont à se rendre « dans une autre commune » pour l'accomplissement d'un travail salarié. Mais **M. Raoul Péret**, président de la commission des crédits, déclare que la commission des crédits s'est trouvée en présence de quantité de demandes d'exemption. Elle s'est mise facilement d'accord pour les familles nombreuses, mais maintenant on demande des exceptions pour les ouvriers, les employés, les étudiants. Le plus simple serait de décider que ceux qui ont actuellement des abonnements spéciaux continueraient à en jouir dans les conditions actuelles.

Finalement, la commission propose ce texte :

« La majoration actuellement prévue ne s'appliquera pas aux ouvriers, aux employés et élèves des écoles. »

Ce texte est adopté à mains levées, ainsi que le paragraphe 2.

M. Albert Thomas demande au ministre de lui donner l'assurance que dans le texte relatif aux marchandises le relèvement de tarifs ne sera pas excessif.

Un commissaire du gouvernement : Le gouvernement prend l'engagement de procéder à des réductions de tarif lorsqu'elles lui paraîtront nécessaires.

M. Claveille : Le ministre des travaux publics n'homologuera pas des tarifs susceptibles d'entraver le trafic.

L'amendement de **M. Albert Thomas**, qui tend à obliger le ministre à une réduction des tarifs commerciaux de 50 % dans les trois mois de la promulgation, est rejeté à mains levées.

D'après le troisième paragraphe, le nouveau relèvement « s'appliquera aux prix de transport qui seraient substitués, dans les formes et conditions résultant des lois, règlements et cahiers des charges, aux prix homologués antérieurement ».

Ce paragraphe est adopté.

D'après le dernier paragraphe, le nouveau relèvement « entrera en vigueur cinq jours

REVUE DE LA PRESSE

DES PENSEES DU CHEF ILLUSTRE

Le maréchal Foch, au cours de divers entretiens, a exposé certaines de ses idées trancendantes sur la conduite de la guerre à M. André de Maricourt (**Echo de Paris**). Elles sont d'une force, d'une limpidité, d'une justesse que l'on appréciera. Citons. Nous ne saurions le faire trop largement :

« Comment donc j'ai gagné cette guerre? En fumant ma pipe... » je veux dire en ne m'excitant pas », en ramenant tout au simple, en évitant les émotions inutiles, en réservant « toutes » mes forces pour être tout à ma tâche. Cette tâche était-elle difficile? Il est possible. Notre guerre, voyez-vous, était très curieuse : c'était la « bataille des gouvernements ». Pour ne parler que de nous, nous avions en face de la démocratie française, mais surtout de notre profond sens national, le kaiser, un homme intelligent peut-être, mais pas « très » intelligent; « esbroufleur », emballé, et de ce fait juge incomplet de ses actes. L'Allemagne, il est vrai, avait une armée superbe et des professionnels de premier ordre; mais elle manquait d'un Moltke. Celui-ci n'aurait pas eu l'imprudence de faire la guerre sans essayer de neutraliser la Russie, ou bien, s'il eût dû avaler la pilule quand même, je vous promets qu'il aurait conduit la guerre autrement. Oui... le kaiser nous a servi un outil formidable, des excellents « maîtres de chantier », mais tout de même le train express était confié à un maître de diligence. Nous devions vaincre. »

Autre pensée :

« L'idée de victoire : il la fallait donc à tout prix. « Je la veux. » Je la veux. Oui! Mais c'est vite dit. Pour l'obtenir, il faut savoir que la guerre des hommes ne varie jamais dans son essence, mais ne change que dans ses moyens. Il fallait se souvenir qu'avant Arcole le maître Napoléon a dit : « Je dois sortir de Vérone, » et qu'il a été battu plusieurs fois.

» La Marne, vous le savez, je n'ai pas oublié cet enseignement. J'ai été battu et je me suis dit : Je serai battu quatre jours, cinq jours s'il le faut, mais « j'existerai toujours ».

» Avant tout, doit primer la volonté basée sur la confiance. Mais — si vous voulez tout le fond de ma pensée — tout cela ne sont que des mots, et cette volonté n'est rien si elle ne sait user des moyens. C'est là, — vous savez bien que je ne parle pas de moi, que je « sors » de moi pour ainsi dire, — c'est là, dis-je, qu'apparaissent les qualités ou les défauts d'un chef au point de vue intellectuel.

» Etre battu quatre jours, cinq jours et même davantage, c'est dur, très dur pour des hommes. Il faut donc, pour être obéi, trouver une « cantate » nouvelle, un « air » nouveau vis-à-vis des troupes. L'air dont on a joué la veille est usé pour elles. Elles n'y « mordent » plus. « C'est avec cet air que nous avons été battus, se disent-elles, nous ne marchons plus! » Et il est nécessaire de marcher, sinon tout est perdu. Alors il faut s'ingénier, il faut « phosphorer » sans se distraire une seconde par l'émotivité de « l'action qu'on vit ». Il faut continuer son même acte, ne pas changer surtout de directive, mais lui donner une forme nouvelle sous l'apparence d'une autre opération. A ce prix seulement les hommes obéiront. Ils ne diront pas : « Nous avons eu une pelle, nous n'en voulons plus. »

» On cherche alors un autre objectif, un moyen intellectuel adéquat, cachant le même fond. L'intention morale est invariable, mais le procédé n'en donne plus l'apparence; le thème de la manœuvre est le même, mais il n'y paraît point. Avec son mordant, le soldat français, qui aime la variété, accepte l'idée qui lui paraît nouvelle. Il « obéit » avec son courage habituel et son bon sentiment national. « Tiens, dit-il, nous n'avons pas encore tenté cela! »

Et cette autre pensée encore :

« Sans faire intervenir le miracle, quand dans un moment historique une vue claire est donnée à un homme et que par la suite il se trouve que cette vue claire a déterminé des mouvements énormes de conséquence dans une guerre formidable, j'estime que cette vue claire — je pense l'avoir eue à la Marne, à l'Yser au 26 mars — vient d'une force providentielle entre la main de laquelle on est un instrument et que la décision victorieuse est amenée d'en haut par une volonté supérieure et divine. »

1920

Les journaux saluent l'année nouvelle et envisagent les tâches qui s'imposent.

L'Homme libre entrevoit un horizon chargé : « Que la pénurie de vivres, que la hausse des prix, que la crise des transports subsistent ou s'aggravent et aggravent en même temps la crise mondiale des changes, et nous verrons très vite des fermentations déjà mal contenues mettre les nations européennes — toutes — dans une situation critique, qui rendra difficile l'installation de la paix. »

L'Eclair :

« C'est par le travail opiniâtre et fécond, par lui seul, il faut le proclamer, que la France relèvera ses ruines, restaurera son crédit et connaîtra de nouveau, comme aux meilleurs jours de son Histoire, la douceur de vivre. »

L'Œuvre :

« Jamais une fin d'année n'a paru aussi dure, et nous avons pour l'an nouveau de si belles perspectives que c'est à peine si nous osons échanger des vœux. »

L'Action française (Léon Daudet) :

« L'année qui vient est pleine d'espérances quant à notre situation intérieure, pleine de menaces quant à la situation européenne et quant à notre frontière du Rhin. »

LES CONFIDENCES D'UN TEMOIN

Le **Cri de Paris** poursuit la publication, sous ce titre, de forts piquantes indiscrétions d'une personnalité politique — morte aujourd'hui, croyons-nous — qui joua un rôle important pendant la guerre. Notre confrère, à la suite de la reproduction de déclarations faites par M. Caillaux, le 27 août 1914, devant ce mystérieux témoin, a reçu plusieurs lettres indignées de correspondants, qui se demandent si réellement M. Caillaux a pu s'exprimer avec une pareille violence :

« Nous croyons, dit le « Cri de Paris » à ce sujet, nous croyons que notre « témoin » a fidèlement rapporté ce qu'il a entendu. Cela ne prouve pas que les affirmations de M. Caillaux méritent créance.

» Par exemple, il a prétendu que M. Poincaré avait dit en plein conseil des ministres « qu'il fait coucher à la cave par crainte des » bombes jetées par les avions allemands. » Il faut vraiment tout ignorer du caractère de M. Poincaré pour lui attribuer une faiblesse de ce genre.

» Le Président de la République a fait, en effet, aménager les caves de l'Elysée pour mettre à l'abri le personnel du palais. Mais les seuls « civils » qui, comme les officiers, ne sont jamais descendus dans ces caves, sont M. et Mme Poincaré. Et bien souvent, tandis que les obus tombaient encore, le Président s'empressait de se rendre dans les quartiers atteints.

» De même il est absurde de soutenir « que » M. Poincaré a répondu oui à la Russie, qui lui » demandait s'il fallait mobiliser ». Les documents récemment publiés par Kautsky font justice d'une allégation si fantaisiste.

» Mais M. Caillaux ne s'est jamais embarrassé de distinguer la vérité de l'erreur quand il était en fureur, et il était joliment en fureur le 27 août 1914, puisqu'il considérait comme une injure personnelle de n'avoir pas été appelé à faire partie du ministère. »

LES ACHATS DU MARECHAL

D'Excelsior :

« Hier, à deux heures et demie, sur le boulevard, près du faubourg Montmartre, un remous se produisit sur le trottoir. Les passants s'arrêtent, se massent à la devanture d'un marchand d'objets d'art, comme s'ils voulaient forcer la porte. Bientôt, une petite foule de plusieurs centaines de personnes stagne là, donnant les marques de l'intérêt le plus vif, et brusquement, avec ensemble, les hommes se découvrent respectueusement. Une silhouette vient d'apparaître derrière la glace de la devanture : taille brève, geste sec, moustache grise, képi incliné sur l'oreille : le maréchal Foch, accompagné de la maréchale. Le grand chef est venu faire des achats pour le Nouvel An. Il regarde des bronzes, palpe des marbres, tourne dans le magasin, et chaque fois qu'il s'approche de la glace, les têtes de nouveau se découvrent. Le maréchal choisit enfin un coq de bronze doré qui, les ailes déployées, lance le « cocorico » de la victoire. Et tandis que les curieux forment une haie d'honneur civile, le chef regagne vivement son auto au fanion tricolore. »

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE

Dans sa fureur de taxation à tort et à travers pour le bon motif, M. Klotz, ministre des finances, vient d'en faire une belle : il a simplement imposé des taxes supplémentaires à des spectacles qui n'existaient pas... en principe; qui n'avaient pas d'existence légale, pour mieux dire, puisqu'ils étaient interdits. Il s'agit des combats de rats, de coqs et des courses de taureaux.

Vous pensez si la Ligue française pour la protection des animaux a sauté sur le projet de taxations. Elle rappelle le ministre à la connaissance des textes en termes mesurés mais sévères. Nul n'est censé ingorer la loi, les ministres moins que tous les autres citoyens :

« Nous lisons dans divers journaux des articles relatifs aux taxes supplémentaires qui doivent être imposées par M. Klotz, ministre des finances, à différents spectacles parmi lesquels figurent :

» Les ratodromes, les combats de coqs, les courses de taureaux.

» Or, ces spectacles tombent sous le coup de la loi Grammont, et celle-ci n'est pas abrogée.

» Il apparaît donc qu'il n'y a pas lieu de les taxer à nouveau, puisqu'ils sont interdits.

» Nous espérons qu'il nous suffira d'appeler votre attention sur cette interprétation absolument erronée et contre laquelle, en notre qualité de Société protectrice, nous protestons avec la plus grande énergie. »

Mais pourquoi protester, puisque ces spectacles sont interdits? La Société se bat contre des moulins à vent, direz-vous. Oh! pardon, ele sait très bien ce que parler veut dire. Si M. Klotz fait voter son supplément de taxe sur les combats de coqs, de rats et sur les courses de taureaux, il leur confère du même coup l'existence légale, l'estampille officielle, nous allions dire l'alternative. Non content d'abroger la loi qui prononçait l'interdiction, il leur donne, avec la protection de l'Etat, l'éminente vertu des matières soumises à l'impôt et par conséquent sacrées.

Les aficionados ont le filon : ils ne le lâcheront pas. Ils sont prêts à répondre à l'appel patriotique de M. Klotz, qui tend l'aumônière pour la France. Pas d'évasion fiscale, Messieurs de la loi Grammont. Quant aux taureaux de course, ils savent enfin à quoi s'en tenir. Je paie, dont je suis — légal. Et quand on leur chantera la fameuse scie :

Les taureaux sont-ils vraiment
Des animaux domestiques,
Les taureaux sont-ils vraiment
Amis du gouvernement.

Les taureaux répondront d'un seul meuglement : « Oui, puisque nous sommes de la chair taxée. Monsieur le Ministre des finances, ceux qui vont mourir pour le budget te saluent! »

P. B.

Il y a à Nantes 200,000 kilos de tabac à la disposition du public

Nantes, 1er janvier. — A la demande du ministre des finances, le personnel de la manufacture de tabacs de Nantes avait consenti, il y a quatre mois, à faire neuf heures de travail au lieu de huit. Les stocks sont maintenant reconstitués. Il y a actuellement 100,000 kilos de tabac prêts à être livrés à la consommation, 100,000 autres prêts à être empaquetés, qu'on a logés dans tous les bâtiments. La journée de neuf heures a permis de produire 50,000 kilos de plus en quatre mois. Mais le personnel estime qu'il a fait son devoir; aussi a-t-il fermement décidé de cesser la journée de neuf heures pour reprendre celle de huit heures, laissant ainsi le public juge des causes du manque de tabac dans la consommation, auxquelles il est étranger.

La reprise des relations avec le Vatican

Rome, 31 décembre. — Au sujet de la reprise éventuelle des relations entre la France et le saint-siège, on estime au Vatican que toutes les nouvelles répandues dans la presse, ces temps derniers, doivent être considérées comme prématurées.

L'échange des ratifications aurait lieu le 6 janvier

Le sort de Constantinople n'est pas encore fixé

Paris, 31 décembre. — Le Conseil suprême des alliés, réuni ce matin sous la présidence de M. Jules Cambon, a entendu M. Dutasta, qui a rendu compte de ses conversations avec M. von Lersner, ainsi que le général Le Rond, qui a fait un exposé des entretiens avec les représentants alliés et les délégués allemands, présidés par M. von Simson.

Le Conseil a décidé que toutes les mesures relatives à la mise en vigueur du traité devraient être réglées avant la date du 6 janvier, prévue pour l'échange des ratifications.

Berlin, 1er janvier. — Les nouvelles favorables reçues de Paris au sujet de la marche des négociations, ont causé ici une grande satisfaction. On pense que l'échange des ratifications pourra avoir lieu dans une semaine.

Les négociations avec von Simson au sujet des territoires cédés auraient commencé mardi.

Le sort de la Turquie

Londres, 1er janvier. — L'agence Reuter lit qu'aucune décision ferme n'a encore été prise concernant l'avenir de la Turquie. On est tombé provisoirement d'accord sur certains principes généraux, mais ce sont ces principes eux-mêmes qui feront le principal objet de la discussion à la Conférence qui va s'ouvrir à Paris, laquelle durera probablement plusieurs semaines. Pour le moment la possession conjointe des Détroits et de Constantinople est l'idée qui rencontre généralement des partisans. On n'a pas réglé la question de la nouvelle capitale pour la Turquie, mais il est certain qu'on fera tout le possible pour ne pas blesser les susceptibilités du monde musulman.

Une Note allemande au sujet des plébiscites

Le cas des districts d'Eupen et de Malmédy

Berlin, 31 décembre. — En réponse à la Note de M. Clemenceau du 10 novembre au sujet d'Eupen et Malmédy, que la presse allemande a reproduite le 1er décembre, la délégation allemande de la paix a remis la Note suivante à Paris :

« Le gouvernement allemand constate avec regret que l'exposé détaillé de sa Note du 3 octobre n'a pas trouvé auprès des gouvernements alliés et associés l'attention qu'on en attendait. Le gouvernement allemand n'a jamais méconnu les différences fondamentales qui existent entre le procédé de plébiscite pour Eupen et Malmédy et celui pour les autres territoires. S'il a étudié en détail dans sa Note du 3 octobre l'article 34 du traité de paix, il ne l'a fait que parce que les stipulations extraordinairement courtes de cet article renferment sans nul doute des lacunes et des obscurités qu'il est indispensable d'écarter.

» La Note des gouvernements alliés et associés du 10 novembre relève particulièrement que les procédés de vote pour Eupen et Malmédy ne peuvent être comparés à la consultation de la population prévues pour la Haute-Silésie et le Schleswig. Au contraire, le gouvernement allemand doit rappeler que les puissances alliées et associées, dans leur Note du 9 juin, ont mis le plébiscite à Malmédy et à E

après que la modification aura été portée à la connaissance du public par voie d'affiche ». Ce paragraphe est adopté.

L'article premier est adopté.

LES DEGREVEMENTS POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

Le docteur Pinard vient soutenir un amendement établissant des réductions en faveur des familles nombreuses suivant un barème joint à l'amendement.

La commission s'associe aux idées du docteur Pinard, mais, après examen des différents textes proposés à ce sujet, elle propose un texte transactionnel.

M. Claveille, ministre des travaux publics : Ces réductions sont contraires aux cahiers des charges, mais j'ai fait accepter par les Compagnies le texte proposé par la commission, et je prie la Chambre de me faire confiance.

MM. du Tinguy, Duval, Arnould et **J.-L. Breton** interviennent dans le débat. Ce dernier regrette que la commission n'ait pas intégralement accepté le texte du docteur Pinard.

L'amendement **J.-L. Breton, docteur Pinard** et **Landry** est voté à mains levées, de préférence au texte de la commission, au milieu des applaudissements. Il est ainsi conçu :

« Dans les familles comptant trois enfants de moins de dix-huit ans ou davantage, sur la demande du chef de famille, le père, la mère et chacun des enfants de moins de dix-huit ans recevront une carte d'identité, strictement personnelle, leur donnant droit à une réduction sur les nouveaux tarifs de chemin de fer de 30 % pour les membres de familles de trois enfants; 40 % pour les membres de familles de quatre enfants; 50 % pour les membres de familles de cinq enfants; 60 % pour les membres de familles de six enfants; 70 % pour les membres de familles de sept enfants et plus. »

Un amendement de **M. Baron** tend à accorder aux voyageurs de commerce 50 % de réduction sur la présentation de leur carte d'identité. Alors, **M. Emmanuel Brousse** demande la même faveur pour les paysans allant au marché ! On s'exclame, et **M. J.-L. Dumesnil** s'écrie : Il n'y a pas de raison pour ne pas accorder de réduction à tous les électeurs français !

L'amendement **Baron,** combattu par le gouvernement et la commission, qui font remarquer que ce n'est pas en s'engageant dans cette voie qu'on bouchera le déficit, est repoussé par 437 voix contre 131.

Le ministre promet à **MM. Duval, Arnould** et **Ambroise Rendu** d'intervenir auprès des Compagnies pour faire établir des billets de famille à toute époque de l'année.

M. Deguise (Aisne) propose cet article additionnel :

« Les familles des soldats morts pour la France ont droit deux fois par an à un voyage gratuit en troisième classe pour visiter la tombe de leurs disparus. »

Les réseaux, répond **M. Claveille,** accordent déjà pour cette visite des réductions de 50 % en troisième classe. On crée à la Toussaint des trains spéciaux à quart de place. Je ne demande pas mieux de négocier avec les Compagnies, mais cet amendement viole encore les cahiers des charges.

M. Raoul Péret demande à **M. Deguise** de retirer son amendement pour ne pas diviser la Chambre sur une pareille question. M. Deguise s'y étant refusé, le président de la commission propose la disjonction de l'amendement et son renvoi à la commission, qui est vote par 440 voix contre 126.

M. Vaillant-Couturier propose que les mutilés et blessés de guerre puissent, sur présentation de leurs titres, obtenir quart de place sur tous les réseaux.

M. Maginot propose une disposition semblable, avec correctif que les mutilés aient au moins 50 % d'invalidité.

M. Raoul Péret : La commission accepte le texte de M. Maginot.

Le ministre : Ces textes, contraires au cahier des charges, sont illégaux.

MM. About et Vidal soutiennent l'amendement Maginot : Nous sommes, dit **M. Vidal,** contre le conservatisme social, mais nous repoussons la démagogie de M. Vaillant-Couturier. A ce propos, M. Vidal déclare que M. Vaillant-Couturier a refusé de délibérer avec le groupe des mutilés en écrivant à la presse une lettre disant : « Nous n'avons pas de compromissions avec vous ! » Les compromissions nous en avons eu pendant la guerre avec des gens venus de tous les points de l'horizon pour défendre une cause sacrée. Je ne refuse à vous suivre dans vos divisions assassines. (Vifs applaudissements.)

M. Raoul Péret demande au ministre d'accepter le vote de cet amendement dans une pensée de reconnaissance envers le vaillants mutilés.

M. Claveille : En présence de cette manifestation, le gouvernement accepte l'amendement Maginot.

Les mutilés voteront contre l'amendement Vaillant-Couturier ! s'écrie **M. Maginot.**

Le texte de M. Vaillant-Couturier accordant le quart de place pour 30 pour 100 d'invalidité est repoussé par 495 voix contre 64. (Vifs applaudissements au centre.)

Je me rallie, dans ces conditions, à l'amendement Maginot, dit **M. Vaillant-Couturier.** (Exclamations et bruits.)

L'amendement Maginot, qui accorde le quart de place sur présentation de leur carte aux mutilés ayant 50 pour 100 d'invalidité, complété par un amendement de **M. About** (Haute-Saône) étendant cette mesure aux personnes accompagnant les mutilés ayant une invalidité de 100 pour 100 (les aveugles) est voté par 589 voix contre zéro : à l'unanimité ! (Applaudissements.)

L'article 2 est ainsi libellé :

« Le produit du relèvement autorisé par la présente loi sera porté en recettes à un compte d'attente ouvert dans les écritures du Trésor. »

M. Albert Thomas propose un autre texte qu'il juge plus propre à défendre les droits de l'Etat vis-à-vis des Compagnies. Il demande qu'on applique les recettes à la dette de l'Etat en vue de possibilités de rachat.

« Il faut faire un effort pour les familles nombreuses, qui constituent la seule supériorité de l'Allemagne sur nous. »

M. Claveille ne peut accepter ce système. Il faut que les Compagnies vivent, que leur crédit soit relevé afin qu'elles puissent émettre des obligations pour entreprendre des travaux. Le crédit des Compagnies est singulièrement diminué, et les recettes des tarifs nouveaux sont destinées à augmenter leurs ressources nécessaires. (Applaudissements.)

M. Margaine appuie l'amendement.

M. Claveille : Je me suis décidé à ne présenter ce projet qu'après des négociations avec les Compagnies, pour lesquelles il m'a fallu beaucoup de ténacité pour faire prévaloir les principes que j'ai exposés. Je ne peux accepter l'amendement.

M. Albert Thomas insiste pour le vote de son amendement pour sauvegarder l'intérêt de l'Etat.

M. Lenoir demande le renvoi de l'amendement à la commission.

Ce renvoi est repoussé par 416 voix contre 95.

Sur une nouvelle intervention de M. Thomas, M. Raoul Péret dit que ce projet ne s'appliquera que pendant un an, et le ministre déclare qu'avant trois mois sera déposé un projet sur le régime des chemins de fer.

L'amendement Thomas est alors repoussé par 428 voix contre 128.

L'article 2 est adopté. On adopte aussi les articles 3 et 4 relatifs aux dispositions financières, après une déclaration de M. Noblemaire sur la répartition des titres de chemins de fer entre plus de 2 millions de porteurs.

On vote enfin l'article 5 autorisant le relèvement des tarifs des colis postaux.

L'ensemble du projet est voté par 451 voix contre 14.

M. Nail, garde des sceaux, lit ensuite le décret de clôture de la session extraordinaire de 1919.

La séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le mardi 13 janvier.

Validations

Au début de la séance de l'après-midi, la Chambre avait validé sans débat les élections de la Corse.

AU SÉNAT

Paris, 31 décembre. — Le Sénat adopte le projet de loi tendant à autoriser provisoirement la perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1920.

On adopte également :

Le projet de loi portant ratification du décret du 13 juin 1919 fixant la liste des marchandises qui demeurent provisoirement prohibées à l'importation, et le projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'augmentation du capital garanti par la Compagnie des chemins de fer du Midi à la Société des voies ferrées départementales du Midi.

L'ambassade de France à Berlin

On adopte ensuite le projet de loi tendant à ouvrir au ministre des affaires étrangères un crédit de un million pour achat et aménagement par l'Etat d'un immeuble destiné aux services annexes de l'ambassade de la République à Berlin.

La capacité civile des Syndicats professionnels

Puis on aborde la discussion de la proposition de loi sur l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels.

Les divers articles de la proposition de loi sont adoptés.

Avant le vote sur l'ensemble, **M. Chéron,** rapporteur, fait observer que la Chambre et le Sénat sont désormais d'accord sur tous les points, sauf sur la question du droit syndical des fonctionnaires. La commission du Sénat a disjoint l'article du projet relatif à ce droit.

M. Chenu demande au gouvernement s'il accepte cette disjonction, qui permettra de faire aboutir plus rapidement la loi.

M. Jourdain, ministre du travail, répond que le gouvernement, entièrement d'accord avec la commission, accepte la disjonction. Il fera tous ses efforts pour assurer le vote définitif de la proposition en discussion, et il cherchera à établir, de la manière la plus libérale, le statut des fonctionnaires, c'est-à-dire à la fois les droits et les devoirs de ces derniers.

L'ensemble de la proposition de loi est adopté.

A cinq heures du soir, le Sénat suspend sa séance pour attendre le vote de la Chambre sur le projet relatif au relèvement des tarifs de chemins de fer, mais sous la réserve que le dit projet ne sera pas examiné par l'Assemblée aujourd'hui même. A six heures et demie, on décide de prolonger la suspension de séance jusqu'à huit heures trente.

La séance est reprise à huit heures quarante.

M. Pams, ministre de l'intérieur, donne lecture du décret de clôture de la session extraordinaire de 1919.

La séance est levée à huit heures quarante-cinq.

LA VIE SPORTIVE

Courses à Auteuil

MERCREDI 31 DECEMBRE

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DU PERRAY (haies), 5,000 fr., 2,700 mètres. — 1er, *Maid-of-Honour* (G. Parfrement), à M. A. Ekwanyan; 2e, *Bluette* (W. Head), à M. Henri Mendel; 3e *Précaution* (Ed. Haës), à M. Camille Blanc.

Non placés : Ovillers (T. Williams), Dorville (A.-V. Chapman), Queenston (R. Langerome), Couronne-Australe (P. Thibault), Crown-Jewel (J. Goyat), Mouette-V (Ferrugia).

Gagné d'une longueur et demie; le troisième à trois longueurs.

Maid-of-Honour (Ecouen et Lady-Macbeth), est entraîné par Ch. Bartholomew.

PRIX LA PERICHOLE (haies, mixte), 4,000 francs, 3,500 mètres. — 1er, *Doctor-Ryan* (W. Head), à M. A. de Haan; 2e, *Ekwanock* (G. Parfrement), à M. Gerald Wellesley; 3e, *Berybourg* (G. Grant), à M. Botten.

Non placés : Tracy-le-Mont (P. Thibault).

Gagné d'une longueur et demie; le troisième à une tête.

PRIX GEORGES BRINQUANT

(steeple-chase), 15,000 francs, 3,500 mètres.

1. **Huis-Clos** (W. Head), à M. Ambatielos.
2. **Hydravion** (L. Barré), au marquis de Triquerville.
3. **Dinte-Veneis** (G. Parfrement), à M. G. Lepetit.
4. **Income-Tax** (Ed. Haës), à M. Ed. Haës.

Non placés : Little-First (J. Bartholomew), tombé; Danseur-du-Roi (P. Thibault), tombé; Raclée-Boche (J.-B. Lassus), tombée; Ravioli (F. Berteaux), tombée.

Gagné de huit longueurs; le troisième à trois longueurs; le quatrième à quatre longueurs.

Huis-Clos (Chut et Pudeur) est entraîné par Moreau.

PRIX DE CHALONS

(steeple-chase, handicap, gentlemen) 10,000 fr., 4,500 mètres

1. **Héros-XII** (M. Blacque Belair), à M. Léon Letellier.
2. **Coup-de-Canon** (M. A. de Fournas), à M. L. Guyot.
3. **Chatterbox** (M. Vicart), à M. le comte de Seilhac.
4. **Petrograd** (M. Van Derton), à M. Fumagalli.

Non placés : Marinette-V (M. Marc), Rimailho (M. d'Aymery), Ninio (M. de Tauzia), tombé.

Gagné de deux longueurs et demie; le troisième à trois longueurs; le quatrième à une longueur et demie.

Héros-XII (Ex-Voto et Historienne) est entraîné par L. Bara.

PRIX VERTIGE (haies, handicap), 4,000 fr., 3,100 mètres. — 1er, *Aiken* (Ed. Haës), à Mme de Lesseps; 2e, *Prince-d'Andorre* (Berteaux), à M. Jean Cerf; 3e, *Janville* (W. Head), à M. Momas.

Non placés : Mamell (P. Thibault), Odin-II (L. Bara).

Gagné d'une encolure; le troisième à une courte tête.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pel. 5 fr.
Maid-of-Honour	G	32 50	15 »
	P	15 »	7 »
Bluette	P	20 50	9 50
Précaution	P	18 50	8 »
Doctor-Ryan	G	60 »	18 »
—	P	15 »	8 »
Ekwanock	P	15 50	8 50
Huis-Clos	G	17 »	7 »
—	P	12 50	6 »
Hydravion	P	15 »	8 »
Dinte-Veneis	P	16 »	8 50
Héros-XII	P	54 »	34 50
—	P	27 »	17 »
Coup-de-Canon	P	22 »	12 50
Aiken	G	61 »	28 50
—	P	23 »	11 50
Prince-d'Andorre	P	19 50	8 50

Petites nouvelles

Il est possible que « Velizy » aille disputer le Prix du Palais-d'Hiver à Pau.

BOXE

Carpentier à Bordeaux

Pour encadrer le grand match Carpentier contre Mac-Closkey, le Wonderland bordelais a élaboré un programme monstre qui nous permettra de voir le 10 janvier, à l'Alhambra, une pléiade de champions dont les performances sont connues de tous les amateurs.

Les Français Carpentier, Papin, Marcel Thomas, Batshing Marcot, Castaing; l'Américain Mac-Closkey, l'Anglais Billy Roydes, le Belge Lenaers, tous ces athlètes sur le ring dans la même soirée. Telles sont les étrennes de Félix Favreau à son fidèle public. Location ouverte au W. B., 18, rue des Frères-Bonie.

FOOTBALL RUGBY

LES AGENAIS AU STADIUM

Dimanche 4 janvier, le Bordeaux-Etudiants-Club recevra, au Stadium, le S. U. agenais.

Les équipes, à la veille d'une rencontre dans leur poule régionale respective seront au grand complet, et le match, tout amical, sera certainement fort intéressant.

BORDEAUX

IL Y A UN AN

2 JANVIER 1919

Autorisation des relations entre l'Allemagne et les territoires occupés par les alliés.

Le général Franchet d'Esperey installe à Constantinople les troupes françaises et anglaises.

Chambre de commerce de Bordeaux

CONSTITUTION DU BUREAU

Les membres de la Chambre de commerce, élus le 25 décembre, se sont réunis mercredi au palais de la Bourse, sous la présidence de M. Vacquier, secrétaire général, remplaçant le préfet, en vue de procéder à la constitution de leur bureau.

Ont été élus : président, M. Etienne Huyard; vice-présidents : MM. A. Dormoy et A. de Vial; secrétaire, M. Georges Barrès; trésorier, M. Ferdinand Petit.

Ces élections terminées, il a été procédé, par voie de tirage au sort, à la désignation, dans chaque catégorie, des membres sortants, en 1921, 1923 et 1925.

Sortants en 1921 : première catégorie : MM. Barrès, Bélliard; — deuxième catégorie : MM. Maydieu, Lamarthonie, Aucanne, Glotin, Ginestet; — troisième catégorie : M. Fourtassy.

Sortants en 1923 : première catégorie : MM. Boubès, Dormoy; — deuxième catégorie : MM. Buhan, Moulinié, Petit, Faure, de Vial; — troisième catégorie : M. Richard.

Sortants en 1925 : première catégorie : MM. Huyard, Rôdel; — deuxième catégorie : MM. Baflande, Maurel, Duret, Dollfus, Chapon; — troisième catégorie : M. Servan.

A l'issue de la séance, les membres de la Chambre de commerce se sont rendus en corps à la préfecture, où ils ont été reçus par M. Vacquier, secrétaire général, qui leur a renouvelé ses félicitations.

Après cette visite, la Chambre est allée chez M. Daniel Guestier, son ancien président, auquel M. Huyard a remis la médaille de vermeil offerte par ses collègues.

Le président a poursuivi ensuite ses visites officielles.

Conférence

M. Sauvaire-Jourdan, professeur d'économie politique à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence, traitera le samedi 3 janvier, à vingt heures trente, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée municipal, le sujet suivant : « La concentration de la production dans l'évolution économique moderne, son rôle dans le relèvement de l'industrie et du commerce français. »

La conférence, placée sous le patronage du Comité de défense économique et d'action sociale (groupe des patrons sociaux), de l'Union générale des Syndicats girondins, de l'Association des anciens élèves de l'école supérieure de commerce et d'industrie, du comité bordelais des conseillers du commerce extérieur de la France et de la Chambre de métiers sera présidée par M. Philippart, maire de Bordeaux, président du comité de défense économique et d'action sociale (groupe des patrons sociaux).

Ouverture des portes à vingt heures trente.

Postes et télégraphes

MM. Malgouyres, commis au Mans, recette principale, est nommé commis à Brive.

Suin, commis principal à Touron, est nommé commis à la station de T. S. F. à la Doua (Rhône).

Faidy, commis à Arras, est nommé à Angoulême, recette principale.

Bégué, commis à Paris, est nommé à Angoulême, recette principale.

Saint-Marc, commis à Paris, est nommé à Cognac.

Roques, commis, tri gare du Nord-Ouest, est nommé à Périgueux.

Sacaze, commis à Blaye, est nommé commis à Toulouse, central.

Pessalle, commis sur la ligne de Lyon, est nommé commis à Toulouse, central.

Navas, commis sédentaire de la ligne du Nord, est nommé commis à Libourne.

Croudzet, commis à Morcenx, est nommé à Arcachon.

Jaume, commis à Rouen, recette principale, est nommé à Bédarieux.

Couffignal, commis à Paris, hors classe, est nommé commis à Nérac.

Gastaing, secrétaire à Senlis, est nommé secrétaire à Libourne.

Doumec, commis à Paris, est nommé à Villeneuve-sur-Lot.

Mmes Roux, employée à Mamers, est nommée employée à La Rochelle, recette principale.

Nangin, employée au bureau central, est nommée employée à Bazas.

Mlle Grangeaud, employée à Limoges, est nommée employée à Limoges, central.

Mlle Barthe, employée en disponibilité, est nommée à Tarbes, recette principale.

MARIAGE

Mardi, a été célébré, en l'église Sainte-Eulalie, le mariage de Mlle Simone Dalldet, fille de l'industriel bien connu, avec M. Pierre Valeton. Les témoins étaient : pour la mariée, le colonel Colin, officier de la Légion d'honneur, et M. Georges Mothes; pour le marié, le commandant Mazeau, officier de la Légion d'honneur, et M. Louis Valeton, secrétaire de la rédaction de la « Petite Gironde », chevalier de la Légion d'honneur. Toutes nos félicitations aux jeunes époux et à leurs familles.

La Crue

Hauteur de la Garonne. — La Réole, 31 décembre, à 8 heures, 6 m. 18.

A Marmande, la hauteur de la Garonne, qui avait atteint, le 30, à 16 heures, son maximum, soit 7 m. 08, ne cotait le 31, à 6 heures, que 6 m. 20.

Une enfant sous une charrette

Mercredi soir, vers quatre heures et demie, une fillette de onze ans, Faustina Bennite, demeurant avec ses parents 30, rue Moulinié, traversait le cours Pasteur, à proximité de la place de la Victoire, quand elle fut renversée par l'attelage de Mme Monguillé, blanchisseuse à Gradignan. Une roue du véhicule passa sur le corps de l'enfant qui fut sérieusement blessée en différentes parties du corps. Transportée d'abord dans une pharmacie, Faustina y reçut les premiers soins, puis on la conduisit, dans l'auto-ambulance, à l'hospice des enfants assistés. Un pansement complet lui ayant été fait, la fillette fut ramenée chez elle.

N'ayant pu se noyer, un homme se pend

Le nommé Léonce Pujade, demeurant rue de La Boétie, 4, étant légèrement pris de boisson, tombait, croyait-on, mardi après-midi, dans le bassin du Jardin-Public. Témoin du fait, M. Martin, demeurant 53, rue de la Course, fils de notre distingué collaborateur Maurice Martin, se porta au secours de l'infortuné et put le ramener sur la pelouse avant les effets de l'asphyxie. Accompagné dans une pharmacie, Pujade y reçut les soins que nécessitait son état, puis on le ramena chez lui.

Or, mercredi, Pujade a été trouvé pendu à l'espagnolette de la fenêtre de sa chambre. On en conclut que peut-être le pauvre homme s'était jeté volontairement dans le ruisseau du Jardin-Public, mardi. Repêché, l'idée de mourir le préoccupa de nouveau, et il se pendit dans son appartement, intérieurement fermé à clé. Là, personne ne pouvait plus l'empêcher de quitter à son gré « la vallée de larmes ».

Le corps a été déposé à la Morgue après les habituelles constatations.

Les cambrioleurs

A l'asile Picon

Pendant la nuit du 30 au 31 décembre, des malfaiteurs se sont introduits, par escalade, dans les dépendances de l'asile Picon; ils ont tenté de forcer le bureau du receveur-économe de l'établissement; mais, dérangés sans doute par des internes de service, ils ne purent mener à bonne fin leur entreprise. Toutefois, pour ne pas se retirer bredouilles, ils ont emporté la bicyclette de M. Régis, un des internes.

Rue du Mirail

Entré dans la journée de mercredi dans la chambre de Mme Léonie Dubois, femme de ménage, rue du Mirail, 58, un inconnu y a pris un bon de la Défense nationale de 1,000 francs, une somme de 750 francs et une douzaine de mouchoirs. Le tout était serré dans une malle, dont la serrure fut forcée par le malfaiteur.

Les écumeurs de basses-cours

Deux arrestations

Des gardiens de la paix, de service cette nuit dans le huitième arrondissement, rencontraient deux individus d'allures suspectes qui portaient chacun un sac sur l'épaule. Interpellés, les hommes fournirent des explications vagues, embarrassées et même contradictoires.

Il ne fit plus de doute pour les représentants de l'autorité qu'ils étaient en présence de filous. Ceux-ci durent mettre « sac à terre », comme on dit au régiment. On constata alors qu'ils étaient en possession de huit lapins, sur la provenance desquels ils ne purent donner aucune explication plausible... et pour cause !

Les deux compères furent conduits à la Permanence et, après l'interrogatoire habituel, envoyés au Dépôt. Ce sont deux Espagnols : Antonio Royo, vingt et un ans, manœuvre, et Juan Herrero, vingt-trois ans, marin. Ils étaient tous deux sans domicile fixe.

Les lapins ont été vendus jeudi matin au marché des Capucins, et le produit de cette vente a été remis entre les mains de la police, qui le tient à la disposition du propriétaire des huit lapins.

Ce qui serait drôle, maintenant, ce serait de voir plusieurs personnes se présenter pour réclamer l'argent...

Au Palais

La tentative d'assassinat contre Mme et M. Piou

UNE ARRESTATION A PARIS

On sait que Henri Valetta, qui avait été valet de chambre à Paris chez Mme et M. Piou, retourna dans la capitale après être venu, en novembre, tenter d'assassiner ses anciens maîtres, qui avaient regagné leur château de Tustal, près de Créon. Quand on réussit à le retrouver, à Paris, on constata qu'il avait reçu asile chez une vendeuse d'un grand magasin.

M. le juge Giraud, chargé de l'instruction de cette affaire, décerna un mandat d'arrêt contre cette personne, que deux gendarmes de la brigade de Paris ont conduite mercredi à Bordeaux.

Le magistrat a longuement interrogé mercredi après-midi la vendeuse, dont les déclarations, empreintes d'un profond accent de sincérité, tendent à ruiner le système de défense dans lequel se cantonne Valetta.

M. Giraud a été, au surplus, mis en possession d'une carte postale que l'inculpé a expédiée de Bordeaux le 3 novembre. On sait que Valetta soutient qu'à cette date il se trouvait à Paris. La vendeuse lui donne sur ce point notamment un démenti formel.

L'enfant abandonné dans une haie

ARRESTATION DE LA MERE COUPABLE

Les recherches de la gendarmerie ont établi que la femme qui, dimanche, abandonna son enfant, âgé de quatre mois, dans une haie bordant la route de Camarsac, est une journalière, Jeanne L..., domiciliée à Sauveterre-de-Guienne. Sur mandat délivré par M. le juge Rochoux, Jeanne L... a été mise en état d'arrestation mercredi matin et conduite au parquet de La Réole.

La prison du fort du Hâ, dont nous avons dit l'encombrement, ne pouvant plus recevoir de nouveaux détenus, il a été décidé que Jeanne L... resterait provisoirement incarcérée à la maison d'arrêt de La Réole.

Les vols au camp de Saint-Sulpice

ENCORE UN GROS MERCANTI ECROUE

Un commissaire de la police spéciale a conduit mercredi au parquet un ancien fabricant de chapeaux à Bordeaux inculpé de s'être fait livrer au camp de Saint-Sulpice des marchandises d'une qualité supérieure à celles qu'il avait payées, et en nombre plus grand que celui qu'il avait inscrit sur sa fiche d'achats.

L'affaire a été mise à l'instruction au cabinet de M. le juge Rochoux, qui fait rechercher les complices de ce mercanti. Celui-ci a effectué depuis plusieurs mois d'importantes ventes de marchandises provenant du camp de Saint-Sulpice. Il a été incarcéré au fort du Hâ.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. MATIGNON, vice-président

A l'audience des flagrants délits, mercredi, ont été condamnés :

A **deux mois d'emprisonnement,** Pierre Patay, trente-cinq ans, employé à la gare de Vayres, arrêté pour vol de pantalons, chaussettes, etc., dans un train formé au camp de Saint-Sulpice;

— A **quinze jours d'emprisonnement,** Pierre Lartigala, cinquante-sept ans, charron, à Caudéran, arrêté dans les conditions que nous avons rapportées pour outrages aux agents au sortir d'un débit de Mériadek.

— A **huit jours d'emprisonnement,** le manœuvre espagnol Alejandro Féliciano, dix-neuf ans, qui, fouillé au moment où il allait prendre le train en gare Saint-Jean, a été trouvé porteur d'un poignard.

CONSEIL DE GUERRE 18e REGION

Présidence de M. le lieutenant-colonel CONTE

LE PILLAGE DES STOCKS AMERICAINS

Le soldat Augustin Etferlé, du 35e régiment d'infanterie coloniale, se trouvant à la gare de La Rochelle, où étaient arrêtés des wagons renfermant des vêtements américains, fut tenté d'imiter diverses personnes qu'il vit fouiller dans des ballots et s'emparer de plusieurs objets. Il jeta son dévolu sur un paquet de linge dans lequel il puisa. Mais au même instant, un surveillant l'aperçut et le fit arrêter.

Le conseil de guerre de Bordeaux l'a condamné à **un an de prison.**

VOL DE PNEUMATIQUES

Jean V..., soldat au 18e d'infanterie, détaché au parc automobile d'Argelès, a comparu devant le conseil de guerre pour avoir vendu deux pneumatiques appartenant à l'armée à un automobiliste civil.

Il a été condamné à **un an de prison avec sursis.**

Ministère public : M. le capitaine de Latour, substitut du commissaire du gouvernement.

Informations

Sulfate de cuivre

Une note parue récemment dans la presse, concernant les sulfates de cuivre, vise la liquidation générale de tous les stocks restant au gouvernement de la dernière campagne viticole.

Les conditions suivant lesquelles cette liquidation aura lieu seront portées par la voie de la presse à la connaissance des intéressés dès que des renseignements précis et officiels auront été transmis à la préfecture.

Jusqu'à ce moment, les demandes transmises ne peuvent être que classées, en attendant que les instructions attendues et sollicitées du ministère permettent d'indiquer la marche à suivre pour leur faire obtenir satisfaction.

Magasins municipaux

En raison des opérations d'inventaire de fin d'année, les magasins municipaux resteront fermés le 2 janvier, toute la matinée. Ils seront ouverts l'après-midi aux heures habituelles.

L'« Immortalité »

La démobilisation des morts

Le projet de loi déposé le 4 février 1919 concernant les exhumations et transports de corps des militaires doit venir prochainement en discussion devant les Chambres.

Tous les parents ont donc le devoir de faire connaître aux pouvoirs publics le désir qu'ils auraient de posséder un jour les restes glorieux de leurs chers enfants.

Nous invitons toutes les familles à se rendre dimanche prochain 4 janvier, de neuf heures à midi, à l'Athénée, salle 2, pour signer la pétition qui leur sera soumise.

Communications

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

RENOUVELLEMENT DES SEPULTURES. — Il va être procédé incessamment au renouvellement des sépultures des 37e, 38e et 44e divisions du champ commun (grands corps).

Pour renseignements, s'adresser (service des Pompes funèbres), 11 et 13, rue de Belfort, ou au bureau de l'inspecteur des cimetières.

CHEMINS DE FER

BORDEAUX-BASTIDE. — **Avis aux expéditeurs :**

La gare Bordeaux-Bastide acceptera, les vendredi 2 et samedi 3 janvier, les marchandises de la division B se rapportant aux déclarations d'expéditions numérotées de : 26,001 B à 28,000 B, sauf celles à destination de Paris-Ivry, local et transit; Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Arcueil-Cachan, du réseau du Nord et du réseau de l'Est, en transit, par Juvisy.

Il est rappelé que les expéditions de détail sont limitées à 1,000 kilos pour le réseau P.-O., et à 300 kilos pour les autres réseaux, par expéditions et par jour d'un même expéditeur à un même destinataire.

GROUPEMENTS CORPORATIFS

SABOTIERS-GALOCHIERS. — Réunion extraordinaire dimanche 4 janvier, Bourse du travail. Tous les ouvriers sabotiers, monteurs, coupeurs et parties similaires de Bordeaux et banlieue, sont priés d'assister à la réunion.

SYNDICAT DES LOCATAIRES. — Réunion du conseil d'administration du Syndicat, dimanche 4 janvier, à 9 heures du matin, au siège, 21, rue Castéja.

SECTION SYNDICALE DE L'OCTROI. — Réunion samedi 3 janvier courant, à 20 h. 30, Bourse du travail.

SYNDICATS DE L'IMPRIMERIE, DE LA PAPETERIE ET DU CARTONNAGE. — L'application du décret-loi sur la durée des conditions du travail dans l'imprimerie, la papeterie et le cartonnage devant être faite à partir du 1er janvier 1920, les ouvrières, ouvriers et apprentis de ces professions sont avisés qu'ils pourront compulser, à partir du 1er janvier, à la Bourse du travail, le barème des salaires (heures normales) et heures supplémentaires), ainsi que le règlement d'administration publique relatif à l'application de la loi sur la journée de travail de huit heures ou la semaine de quarante-huit heures, au sujet de la récupération des jours de fêtes chômés.

GROUPEMENTS MUTUALISTES

L'ALLIANCE MUTUELLE. — Assemblée générale dimanche 4 janvier 1920, à quatorze heures, à l'Athénée, salle 12.

ANCIENS MILITAIRES

AIDE ET PROTECTION. — Réunion générale Athénée municipal, dimanche 4 janvier, à 10 heures.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Jeudi, en soirée, « La Tosca » et le « Ballet égyptien ».

Vendredi, en soirée de gala, à 8 heures très précises, création à Bordeaux de « la Reine Flammette », opéra dramatique en quatre actes et six tableaux, de Camille Mauclair et Xavier Leroux, avec Mlle Marie Tissier (rôle de la reine Flammette), M. Fernand Lemaire, (Danielo), M. Raynal (Giorgio d'Ast), M. Lasserre (César Sforza), etc. Au quatrième tableau, divertissement réglé par M. Laffont. Décors nouveaux de M. Artus.

L'orchestre sera dirigé par M. Georges Razigada.

Samedi, « Aïda ».

Dimanche, en matinée, « Don Quichotte ».

Dimanche, en soirée, « Manon ».

La location est ouverte pour tous ces spectacles.

APOLLO

Vendredi, samedi, dimanche et lundi, quatre soirées de « la Cocarde de Mimi Pinson » avec les artistes qui ont joué la pièce à Bordeaux : Frantz Caruso, Lya Cددès, René Gamy, Mme Lejeune, Lambrette, Marcelly, Albert Tiluze, dans le rôle de Bourriche, et Mlle Lucy Raymond dans celui de Marie-Louise. Grand ballet alsacien réglé par le maître Belloni. Dimanche, en matinée, « la Fille de Mme Angot » avec Mlle Mathieu Lutz, de l'Opéra-Comique; M. André Chambon et toute la compagnie d'opérette. Mardi, début de Mlle Maud Deloor dans « la Mascotte ». Jeudi, « la Belle Hélène ». On loue au nouveau hall de l'Apollo. — Téléphone 31-17.

BOUFFES

Du jeudi 8 au mercredi 14 janvier, matinée le dimanche 11 janvier, « Cœur de Française » avec Mlle Laure Pethys, du Gymnase, dans le rôle de Germaine Aubry; Gabriel Valrey, du Vaudeville; Chaury, Rousson, Talone, Vidal, Février, Richard, etc. 1er tableau, l'Aéro de combat; 2e tableau, Patrie; 3e tableau, A Berlin; 4e tableau, Française; 5e tableau, la Brasserie allemande; 6e tableau, la Citadelle, l'Evasion; 7e tableau, les deux Frontières. (Tournée Victor Gilbert). Location ouverte au nouveau hall de l'Apollo. Téléphone 31-17.

TRIANON

Jeudi soir, dernière du « Scandale ». Vendredi, soirée de gala, première représentation de « la Bascule », comédie en quatre actes de Maurice Donnay, avec le concours de Mmes Cécile Darclée, Brionne, Miska Clément, etc., MM. Roger Bonat, Guise, Tavola, Wattel, Milous, etc. Décor neuf de Dubois et Aguirre. Samedi et dimanche, matinées de « la Bascule ». Location ouverte à Trianon.

ALHAMBRA

Tous les jours, sur la scène : « Au Gui l'an neuf », revue de Fontenay, interprétée par tous les artistes, avec le concours d'Esther Lekain, grande vedette parisienne, qui, pour sa dernière semaine irrévocable, crée à Bordeaux quelques œuvres des meilleurs compositeurs.

SCALA

Malgré son succès, la revue « Enfin seuls ! », par ses engagements nouveaux, n'aura plus que quelques représentations. Vendredi et samedi, concours de chats, grand meeting de protestation contre l'impôt. Location sans frais. Salle chauffée.

ALCAZAR

Samedi 2 et dimanche 3 janvier 1920, « la Jeunesse du roi Henri », drame en 5 actes et 7 tableaux de Ponson du Terrail, avec MM. P. Cerny, F. Sablot, Duvaleix, Borde, etc., et Mmes Sablot-Clarence, Denorus, Dagairy, etc.

THEATRE-FRANÇAIS

De succès en succès. Aujourd'hui vendredi, matinée à demi-tarif et soirée de grand gala, nouveau programme. Nous y relevons : « The Harlen-Garls », le plus périlleux numéro acrobatique vu à ce jour; « les Fabien's », célèbres danseurs fantaisistes, soit deux attractions sensationnelles. Au cinéma : « Faffes », le cambrioleur moderne, la pièce universellement connue; « Charlot violoniste », fou rire, par le roi du rire Charlie Chaplin; actualités du monde entier, etc. Tous les jours, matinée et soirée. Grand orchestre symphonique (30 exécutants), sous la direction de M. J.-M. Rouyer. Location sans frais. Téléphone 17-55.

OLYMPIA-CINEMA-PALACE

Tous les Bordelais aiment les spectacles composés avec goût, aussi vont-ils en majorité au plus grandiose, au plus luxueux, au meilleur des établissements de ce genre : « l'Olympia ». Vendredi, en matinée mondaine et soirée de grand gala, nouveau programme : « National Holiday (Thun), orchestre; « la Rivière Esope aux Etats-Unis », documentaire; « l'Appel du foyer », drame; « Héros et Mirliflor », comique; « Philémon et Baucis » (Gounod), orchestre; « Actualités mondiales »; « Amour rédempteur », drame; « Gentil baiser » (Trespaillé-Barrau), orchestre; « les Mystères de la Jungle », 10e episode (On ouragan dans la jungle), etc.

Tous les soirs, représentations à 20 h. 30.

THÉ CHAMBARD Le meilleur PURGATIF

Matinées les jeudis et dimanches. Location. Téléphone : 42-45.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac) Vendredi, le Remords, Par Amour, intermède.

SPECTACLES du 1er janvier

GRAND-THEATRE. — 8 h. : la Tosca.
APOLLO. — 8 h. 30 : Rip.
BOUFFES. — 8 h. 30 : Le Mari, la Femme et l'Amant.
TRIANON. — 8 h. 30 : Le Scandale.
SCALA. — 8 h. 30 : Enfin, seuls ! revue.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : Au Gui, l'An neuf ! revue.
ALHAMBRA-DANCING. — Jeudi, matinée et soirée, vendredi, soirée, bal.
ALCAZAR. — 8 h. 30 : Marie-Jeanne.

ROYAL'S TEA. Thés tango. Soupers dansants.

**